

## CTF/FCE Events Cancellation Policy

The Canadian Teachers' Federation (CTF/FCE) reserves the right to cancel the event due to low enrollment or other circumstances which would make the event non-viable. If the CTF/FCE cancels the event, registrants will be offered a full refund. Should your circumstances change such as you are unable to attend the event(s), the CTF/FCE allows you to transfer or cancel your registration.

Transfer of registration can be done at no extra cost by providing the CTF/FCE with the name and email address of the person to whom the transfer applies.

Cancellation is administered as follows: **\$50** administrative fee will be applied to refunds for cancellations made at least 15 business days prior to the commencement of the event to cover costs incurred in relation to your registration. Should you cancel less than 15 business days (excluding weekends and holidays) prior to the commencement of the event, no refund will be payable.

All registration cancellations and refund requests must be made in writing via email to [Cheryl Dourian](#). If you have any questions and/or concerns regarding the above policy, please contact CTF/FCE Meeting and Event Planner Cheryl Dourian.

## Politique d'annulation relative aux événements de la CTF/FCE

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE) se réserve le droit d'annuler l'évènement si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si d'autres circonstances empêchent sa tenue. Si la CTF/FCE annule l'évènement, les personnes inscrites recevront un remboursement complet. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'assister à l'évènement, la CTF/FCE vous permettra de transférer ou d'annuler votre inscription.

Transfert d'une inscription : Vous pouvez transférer votre inscription à une autre personne, sans frais supplémentaires, en fournissant à la CTF/FCE le nom et l'adresse courriel de cette personne.

Annulation d'une inscription : Les droits d'inscription seront remboursés si la demande d'annulation est faite au moins 15 jours (à l'exclusion des fins de semaine et des jours fériés) ouvrables avant le début de l'évènement, mais des frais d'administration de **50 \$** seront retenus. Autrement, aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande d'annulation et de remboursement doit être présentée, par courriel, à Cheryl Dourian. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'information ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec [Cheryl Dourian](#), Planificatrice de réunions et d'évènements de la CTF/FCE.